

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N°01 -06-2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - RECRUTEMENT D'AGENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Président expose,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3.1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour renforcer l'équipe durant la période de Juillet à Septembre 2023,

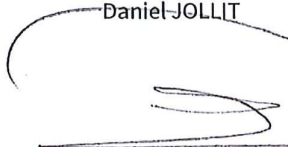

Monsieur le Président propose de recruter 6 agents non titulaires sur la période de Juillet à Septembre 2023.

Le Conseil d'Administration, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE le recrutement de 6 agents pour un accroissement saisonnier d'activité de juillet à septembre 2023 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT

Le secrétaire,
Jean-François RENOUX



Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/23...

- transmission à la préfecture,
accusé réception
le 29/06/23...
Le Président



Daniel JOLLIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N°02 -06-2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - ADOPTION DU TARIF DEPENDANCE 2023

Monsieur le Président expose l'arrêté portant notification du forfait global dépendance et fixant les tarifs dépendance 2023 applicables à compter du 1er juin 2023 :

Pour l'exercice 2023, le forfait global dépendance est de 196 145,50 €.

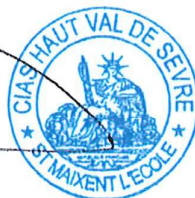
Les tarifs dépendance 2023 applicables à compter du 1er juin 2023 sont arrêtés comme suit :

DEPENDANCE	TARIFS
GIR 1-2	16.36 €
GIR 3-4	10.38 €
GIR 5-6	4.40 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE** le forfait global 2023 ainsi que les tarifs dépendance 2023 applicables à compter du 1^{er} juin 2023 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX

Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/23...

- transmission à la préfecture,
accusé réception le 29/06/23...

Le Président

Daniel JOLLIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 03-06-2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE- RECRUTEMENT D'AGENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Président expose,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3.1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour renforcer l'équipe durant la période de Juillet à Septembre 2023,

Monsieur le Président propose de recruter 4 agents non titulaires sur la période de Juillet à Septembre 2023.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE le recrutement de 4 agents pour un accroissement saisonnier d'activité de juillet à septembre 2023 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX

Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/2023
- transmission à la préfecture,
accusé réception
le 29/06/2023
Le Président.



Daniel JOLLIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 04-06-2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE- ADOPTION DES TARIFS DEPENDANCE 2023

Monsieur le Président expose l'arrêté portant notification du forfait global dépendance et fixant les tarifs dépendance 2023 applicables à compter du 1er juin 2023 :

Pour l'exercice 2023, le forfait global dépendance est de 278 050.38 €.

Les tarifs dépendance 2023 applicables à compter du 1er juin 2023 sont arrêtés comme suit :

DEPENDANCE	TARIFS
GIR 1-2	20.95 €
GIR 3-4	13.31 €
GIR 5-6	5.64 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE le forfait global 2023 ainsi que les tarifs dépendance 2023 applicables à compter du 1^{er} juin 2023 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX

Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/2023
- transmission à la préfecture, accusé réception le 29/06/2023
Le Président,



Daniel JOLLIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 05 – 06– 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – PROCEDURE POUR EFFACEMENT DETTE SUITE DECISION TRIBUNAL D'INSTANCE DE NIORT

Monsieur le Président expose,

Vu le courrier du Comptable du service de la gestion comptable de Saint-Maixent l'Ecole nous présentant un montant de créances éteintes suite à une procédure de surendettement (l'effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) pour un montant global de **684.82 €**.

La créance éteinte s'impose au Centre Intercommunal d'Action Social et au comptable et plus aucune action de recouvrement n'est possible. En conséquence, le Conseil d'Administration doit statuer sur l'admission de ces listes de créances. À la suite de cette délibération, des mandats seront émis selon le budget concerné à l'article 6542 "créances éteintes". Il est demandé au Centre Intercommunal d'Action sociale Haut Val de Sèvre d'admettre : en créances éteintes la somme de **684.82 €** selon l'état transmis, arrêté à la date du 10 mai 2023.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'admission des créances éteintes proposées par le comptable public pour un montant de 684.82 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6542 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX

Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/23...
- transmission à la préfecture,
accusé réception le 29/06/23...
Le Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 06 - 06 - 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président expose que des créances irrécouvrables sont présentées par le comptable public de Saint Maixent L'Ecole à l'issue de la procédure contentieuse.

Ces impayés de factures concernent les redevances des loyers ainsi que le portage de repas sur les années 2020 à 2022 d'un montant de 2 106.80 € sur le budget 40100 CIAS.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'admission en non-valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 2 106.80 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 -budget 40100 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX

Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/23.....
- transmission à la préfecture,
accusé réception
le 29/06/23.....
Le Président.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 07 - 06- 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - SAAD - ADMISSION EN NON-VALEUR



Monsieur le Président expose que des créances irrécouvrables sont présentées par le comptable public de Saint Maixent L'Ecole à l'issue de la procédure contentieuse.

Ces impayés de factures concernent la redevance du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'année 2019 à 2021 d'un montant de 7.53 € sur le budget 40101 - SAAD.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'admission en non-valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 7.53 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541- budget 40101 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT





Le secrétaire,
Jean-François RENOUX



Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/23.....

- transmission à la préfecture,
accusé réception le 29/06/23.....

Le Président



Daniel JOLLIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 08 – 06 – 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – SAAD – PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président expose,

Vu la conformité du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget SAAD adoptés par délibération n° 02.03.2023 le 16 mars 2023, le résultat déficitaire de l'exercice 2022 est **-102 650.62 €**.

Par ailleurs, pour mémoire, la réserve de compensation constituée des résultats excédentaires antérieurs présente un solde de 29 758,08€. Pour mémoire, lorsqu'un résultat déficitaire est constaté, cette réserve est utilisée en priorité.

Par conséquent, Monsieur le Président propose de reprendre la somme de **29 758.08 €** sur le compte 10686 « réserve de compensation » et de reporter la somme de **-72 891.54 €** sur le budget supplémentaire 2023 (ligne 002 dépense), soit : $-102\,650.62 + 29\,758.08 = -72\,892.54 €$

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE** la proposition de résultat comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX

Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/23...
- transmission à la préfecture,
accusé réception
le 29/06/23...
Le Président



Daniel JOLLIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 09 – 06 – 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023

Monsieur le Président présente les budgets supplémentaires du CIAS, la RAQPA et le SAAD pour l'année 2023 (voir document joint) au Conseil d'Administration.

Budget Principal M14 CIAS

Section de fonctionnement

Dépenses : 229 397.99 €
Recettes : 229 397.99 €

Section d'investissement

Dépenses : 40 909.82 €
Recettes : 40 909.82 €

Budget annexe M14 RAQPA

Section de fonctionnement

Dépenses : 79 085.47 €
Recettes : 79 085.47 €

Section d'investissement

Dépenses : 9 259.43 €
Recettes : 9 259.43 €

Budget annexe M22 SAAD

Section de fonctionnement

Dépenses : 77 662.54 €
Recettes : 77 662.54 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** les budgets supplémentaires 2023 du CIAS, de la RAQPA et du SAAD ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX

Acte rendu exécutoire après :

- publication

le 29/06/23

- transmission à la préfecture

accusé réception

le 29/06/23

Le Président

Daniel JOLLIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 10 - 06- 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE- CIAS- LIVRAISON TEMPORAIRE DE REPAS A L'IME

Vu l'avis de la commission services du 15 juin 2023,

Monsieur le Président expose que l'Institut Médico Educatif de Villaine a sollicité le service de restauration à domicile du CIAS pour la mise en place de livraison d'une dizaine de repas durant les congés du cuisinier de l'établissement fin juillet et début août,

Compte tenu que l'IME de Villaine est situé sur le parcours d'une tournée de livraison existante, cette demande ne nécessite pas de réorganisation au sein du service,

Compte tenu que les repas pourraient être livrés en un unique lieu au sein de l'établissement, cette demande ne nécessite pas plus de 15 minutes supplémentaire à l'agent de livraison,

Compte tenu que l'IME est un service social classifié Institut médico-éducatif, le repas serait facturé à prix coutant, soit 5€ l'unité,

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE la livraison temporaire de repas à l'IME de Villaine au tarif unitaire de 5€ ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX

Acte rendu exécutoire après :

- publication le 29/06/2023...

- transmission à la préfecture,

accusé réception

le 29/06/2023...

Le Président

Daniel JOLLIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 11 - 06- 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DU ST MAIXENTAIS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES ANNEES 2023-2024 ET 2025

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Val de Sèvre a choisi dès 2002 de favoriser le développement des chantiers d'insertion sur son territoire et qu'à ce titre, une subvention annuelle est versée à l'Association Intermédiaire du St Maixentais.

Cette disposition a été reprise par le CIAS depuis 2015. La convention pluriannuelle est arrivée à échéance et Monsieur le Président propose de renouveler cette convention pour les années 2023 à 2025

Un bilan d'activité est joint en annexe et présente le travail mené par l'AIMS sur ces 4 dernières années.

Monsieur le Président présente la convention qui comporte quelques ajustements par rapport aux années précédentes, en particulier un renforcement du partenariat dans l'accompagnement des salariés et un développement des démarches de communication sur les chantiers réalisés.

Monsieur le Président propose de maintenir le montant de la subvention à hauteur de 45.000€ par an, montant inscrit au budget prévisionnel du CIAS pour 2023.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE la signature d'une convention avec l'AIMS pour les années 2023-2024 et 2025 ;**
- **APPROUVE l'attribution d'une subvention de 45.000€ pour l'année 2023 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX

Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/23...
- transmission à la préfecture,
accusé réception
le 29/06/23...
Le Président.

Daniel JOLLIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 12 - 06- 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CIAS A LA CAO CONCERNANT LE GROUPEMENT DE COMMANDE SUR L'EVALUATION EXTERNE

Vu l'obligation pour les établissements médico-sociaux de réaliser une évaluation externe,

Vu l'arrêté du Département portant programmation des évaluations externes des établissements médico-sociaux du Département en date du 28 décembre 2022,

Vu la délibération 14-05-2023 en date du 25 mai 2023 portant sur l'adhésion au groupement de commande dans le cadre de la réalisation des évaluations externes par les établissement sociaux et médico-sociaux,

Monsieur le Président précise que la CIAS du Mellois, porteur du groupement de commande, va procéder à l'envoi d'un appel d'offres pour la recherche d'un prestataire pour la réalisation des évaluations externes.

Il conviendra donc de réunir la commission d'appel d'offres du CIAS du Mellois pour instruire les dossiers reçus et choisir le prestataire. Le CIAS du Mellois propose qu'un représentant de chaque membre du groupement soit présent à la CAO.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant issu du conseil d'administration du CIAS pour participer à cette CAO.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : Marie NAUDIN
- Suppléant : Daniel JOLLIT

Acte rendu exécutoire après :
- publication

le 25/06/23...
- transmission à la préfecture,
accusé réception
le ...29.06.23...
Le Président

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la désignation de Marie NAUDIN en tant que titulaire et de Daniel JOLLIT en tant que suppléant pour participer à la CAO du CIAS Mellois en Poitou sur la désignation du prestataire sur l'évaluation externe ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mercredi 21 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 juin 2023, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Nathalie PETRAULT, Jean-François RENOUX, Marie- Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX, Yolande VIELLARD

Excusés et absents : Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON, Hélène SAINT LARY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



Délibération N° 13 – 06– 2023

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE, SES COMMUNES MEMBRES ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE HAUT VAL DE SEVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants

Vu la convention constitutive de groupement de commandes permanent,

Dans un souci de rationalisation de la commande publique, les communes, le CIAS et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre décident de constituer un groupement de commandes permanent jusqu'au 31 décembre 2026.

Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur du groupement sera chargé d'organiser au nom et pour le compte des membres l'ensemble des opérations relatives à la préparation et la passation des contrats jusqu'à leur notification. Chaque partie reste responsable de la définition de son propre besoin et de l'exécution de la part du marché qui lui incombe.

Monsieur le Président présente la convention constitutive du groupement de commandes qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, et prévoit notamment la désignation de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle exercera les missions suivantes :


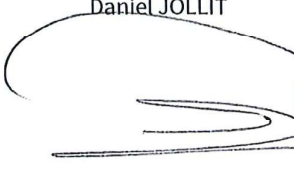
- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- Définir et recenser les besoins,
- Elaborer le DCE,
- Soumettre le DCE aux membres du groupement pour validation,
- Assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence,
- Gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres, le cas échéant,
- Rédiger et envoyer les éventuelles demandes de précisions aux candidats,
- Analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse des offres,
- Réunir la Commission d'Appel d'Offres ou la Commission des marchés pour attribuer les marchés aux prestataires retenus
- Rédiger et envoyer les lettres de rejet aux soumissionnaires non retenus,
- Rédiger le rapport de présentation, le cas échéant

- Transmettre le marché en préfecture pour contrôle de la légalité, le cas échéant,
 - Signer et notifier le marché,
 - Procéder à la publication des avis d'attribution, le cas échéant,
 - Adresser une copie du marché notifié à chacun des membres du groupement afin d'en permettre l'exécution.
 - Rédiger, signer, et notifier les éventuels avenants,
 - Représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du marché.
- Chaque membre procèdera ensuite à l'exécution financière et technique du marché pour la partie des prestations lui incombant.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **AUTORISE le Président à signer l'adhésion au groupement de commandes permanent ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



Le secrétaire,
Jean-François RENOUX



Acte rendu exécutoire après :
- publication le 29/06/2023
- transmission à la préfecture,
accusé réception
le 29/06/2023...
Le Président.



Daniel JOLLIT